

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR JEUNE AU PAIR - RENOUELEMENT

CST 1237

### Conditions d'octroi :

- être entré avec un visa « étudiant » ou « jeune au pair » ou être titulaire d'un titre de séjour ;
- être âgé de 18 à 30 ans ;
- accueilli temporairement dans une famille d'une nationalité différente et avec laquelle il ne possède aucun lien de parenté en qualité de « jeune au pair » ;
- justifier d'une connaissance de base de la langue française ou d'un niveau d'instruction secondaire ou de qualifications professionnelles ;
- ne pas constituer une menace pour l'ordre public.

### RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

### PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour arrivant à expiration** :
  - VLS-TS « étudiant » (entrée avant le 1<sup>er</sup> mars 2019) ou « jeune au pair » (entrée après le 1<sup>er</sup> mars 2019)
  - ou carte de séjour « étudiant » (délivrée avant le 1<sup>er</sup> mars 2019) ou « jeune au pair » (délivrée après le 1<sup>er</sup> mars 2019)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation.
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
*Si vous êtes locataire* : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
*Si vous êtes hébergé chez un particulier* : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Convention conclue entre le jeune au pair et la famille d'accueil** : [Cerfa n° 15973\\*01](#)
- Tout document de nature à attester la connaissance de base de la langue française ou un niveau d'instruction secondaire ou des qualifications professionnelles** (diplômes, bulletins de notes, tests de français, etc.)
- Justificatif d'assurance maladie** couvrant la durée du séjour.
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**

### DURÉE MAXIMALE DU SÉJOUR EN FRANCE

Le titre de séjour « jeune au pair » n'est renouvelable qu'une seule fois, pour une **durée totale de séjour en France de 24 mois maximum**. À l'issue de cette période vous devez, le cas échéant, solliciter un nouveau visa auprès du consulat français.

### REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac :

- Titre de séjour « jeune au pair » : **75€**

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
<b>Conjoint(e)</b> <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Union libre	Depuis le :						
<b>Enfants</b>							
<b>Père</b>							
<b>Mère</b>							
<b>Frères et sœurs</b>							

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci-dessus.

**Signature :**

**Fait à STRASBOURG le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_**